
Le contrat territorial emploi – formation

Principes et modalités

Très Grand valentinois – 05.10.05

Le PRE = 20 mesures, 3 volets

- L'insertion professionnelle et le développement des compétences
- Le développement de l'économie régionale
- **Une action fondée sur le dynamisme des territoires et le dialogue social**
 - *La démarche CTEF votée en assemblée plénière du 18 février 2005*
 - *Les modalités opérationnelles définies par la Commission permanente du 20 juillet 2005*

Le CTEF: Territorialiser les politiques emploi-formation

Une démarche :

- mieux articuler les politiques d'aménagement du territoire, du développement économique et des ressources humaines
- optimiser les moyens au service de parcours vers l'emploi
- articuler les interventions avec les autres acteurs (protocole d'accord Etat– Région signé le 5 juillet 2005)

Un contrat par territoire signé avec une structure territoriale

Les périmètres des CTEF

- Un espace de projet, de coopération, de construction de stratégies communes
 - Une mise en cohérence entre les zones État et les CDRA pour la recherche de périmètres communs
 - 27 territoires ont été adoptés par la Commission permanente le 20 juillet 2005

Les périmètres des CTEF

- Pour la Drôme et l'Ardèche
 - Très grand valentinois
 - Drôme des collines (+cantons la Chapelle en Vercors et Saint Jean en Royans)
 - Tricastin, Baronnies, Pays de Voconce - Bassin de Montélimar
 - Diois vallée de la Drôme
 - Ardèche méridionale
 - Ardèche verte

Une instance territoriale participative

- Un espace d'information, de concertation pour construire et suivre le CTEF
 - Composé de cinq collèges
 - Élus régionaux (5), départementaux, locaux
 - État (SPE, EN)
 - Acteurs socio-économiques
 - Partenaires sociaux
 - Citoyens
 - Coprésidé par un élu régional et un représentant de l'État
 - Se réunit au moins trois fois par an

- Un comité opérationnel
 - Assure le pilotage du contrat
 - Chaque collègue sera représenté au sein du comité opérationnel

Les élus régionaux

- **Désignés par l'Assemblée plénière le 21 juillet 2005**
- Pour le CTEF du très grand valentinois –
 - **Jean-Michel BOCHATON – élu pilote**
 - Marianne ORY
 - Hélène MIRA
 - Annie DANG
 - Patrick LABAUNE

Une structure porteuse signataire du CTEF

- Elle sera choisie par la Région après consultation de l'instance territoriale
- Elle devra répondre à certains critères (identité juridique, capacité à agir sur le périmètre CTEF, légitimité, moyens et compétences d'animation et d'ingénierie emploi-formation)
- Elle sera garante de la mise en œuvre du CTEF
 - Coordonne les actions, anime les acteurs du territoire
 - Assure l'animation technique et logistique des instances liées au CTEF

Un diagnostic partagé avec les acteurs locaux

- Une approche globale :
 - Développement économique,
 - Situation de l'emploi
 - Ressources humaines
- La réalisation d'un portrait de territoire, prenant appui sur les travaux existants
- La définition des enjeux du territoire

Un plan d'actions

- Les acteurs définissent des orientations, un plan d'actions répondant aux enjeux du territoire
 - pour 3 années
 - « Convergent » avec les autres acteurs
- Plusieurs thématiques : accompagnement vers l'emploi, démarches individuelles d'élévation des compétences, développement de la gestion des ressources humaines, reprise et transmission d'entreprises....
- Le plan d'actions se déclinera en une programmation annuelle des actions permettant de mobiliser les dispositifs régionaux

Le « droit de tirage »

Le programme annuel d'actions sera financé par la Région

- Dans le cadre d'une dotation annuelle pour mettre en œuvre les outils :
 - Actions préparatoires (orientation)
 - SEP,
 - mini-stages,
 - Actions courtes régionales
 - Conventions individuelles
 - Chantier d'insertion, action d'accompagnement à l'emploi
- En activant des dispositifs existants relevant du niveau régional (qualifiant)

Calendrier prévisionnel

- Février 05 : vote des principes CTEF
- Mai 05 : vote du protocole État- Région « Territorialisation des politiques emploi-formation »
- Juin 2005 : arrêt des périmètres
- Juillet 05 : vote des modalités (Instances, périmètres...) et désignation des élus régionaux (5 par territoires)
- **Juin - octobre : réunions d'information sur les territoires**
- **Octobre : lancement des diagnostics (état des lieux)**
- **Octobre - novembre : installation des premières instances**
- **Décembre : désignation des structures porteuses**
- **Construction et vote des premiers contrats**